

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

84.154

Objet

PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA VILLE POUR AMENAGE-
MENT D'UN FOYER D'EXTERNAT
DANS LE CADRE D'UN PAE III
(LA TRILOTHERIE)

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 33

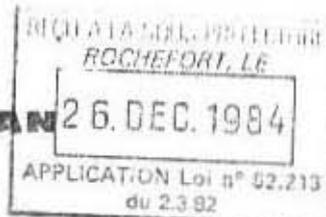
CONTRE :

ABSTENTIONS :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le QUATORZE DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEIT, BENOIT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adjoint. Melle DEVIGNE, M. MARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU, BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC, LAPERCHE, GEOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN, MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
Melle BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
M. CANDAU par Mme BUCHET
M. COUNIL par M. LE GUEIT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 27 novembre 1984, M. le Proviseur du Lycée d'Etat Mixte de ROYAN sollicite de la Ville, une subvention exceptionnelle de 2 500 F représentant la part de la Ville de ROYAN pour l'aménagement d'un foyer d'externat au Lycée de la Triloterie dans le cadre d'un projet d'Action Educative (PAE) de type III (Amélioration du cadre de vie).

Les travaux sont estimés à 9 500 F qui seront financés par :

- . Le Rectorat à raison de 4 500 F
- . l'Association des Parents d'élèves et du Lycée à raison de 2 500 F
- . La Commune de ROYAN à raison de 2 500 F

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le montant de cette subvention au Lycée d'Etat mixte de ROYAN, étant précisé que celle-ci sera prélevée sur les crédits réservés au B.P. 84 "OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu la demande de M. le Proviseur du Lycée d'Etat mixte de ROYAN en date du 27.11.84,
- . Vu les crédits inscrits au B.P. 84,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 F au Lycée d'Etat mixte de ROYAN, représentant la participation communale à la réalisation d'un projet d'Action Educative de type III
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944, article 657 du budget de l'exercice 1984 en précisant que :
 - 2 480 F sont prélevés sur le crédit réservé des subventions aux oeuvres sociales scolaires prévu au chapitre 944 du budget primitif de l'exercice 1984
 - 20 F sont prélevés sur le crédit "dépenses imprévues" du chapitre 970 article 669 du budget de l'exercice 1984.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]